

CONTACT-CONSEIL

Christine TEISSIER
06 63 47 84 13 – 04 66 29 85 02
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
04 66 29 85 02
conseil@acerfsformation.com

*N'hésitez pas à nous
contacter pour tout
besoin spécifique !!*

**NOS FORMATIONS
COMPLEMENTAIRES**

**ASSISTANT ADMINISTRATIF
AMIANTE**

Cette formation s'adresse au personnel réalisant les démarches administratives liées à l'Amiante

AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
30 et 31 Octobre	25 et 26 Septembre
/	29 et 30 Novembre

FORMATION ADR Chapitre 1.3

Respect des responsabilités concernant la réception, l'entreposage, la manipulation, le chargement ou déchargement des matières dangereuses

AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
29 Septembre	03 Novembre
01 Décembre	

FORMATION RISQUE PLOMB

Connaître le risque et la réglementation pour lutter contre le saturnisme

AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
23 et 24 Octobre	21 et 22 Septembre
21 et 22 Décembre	27 et 28 Novembre



**« Prévention du risque amiante »
Sous-section 3**

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et /ou d'encapsulation.**

FORMATION PREALABLE

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES 30670 ZA LALLEMANDE RN 113	BAGNOLS SUR CEZE 30200 130 ROUTE DE ST GERVAIS
Encadrement technique	10 jours 70h	Du 25 Septembre au 06 Octobre	Du 06 au 10 Novembre Et du 20 au 24 Novembre
Encadrement de chantier	10 jours 70h	Du 20 Novembre au 01 Décembre	/
Opérateur de chantier	5 jours 35h	Du 7 au 11 Août	Du 18 au 22 Septembre
		Du 23 au 27 Octobre	Du 13 au 17 Novembre
		Du 11 au 15 Décembre	/

NOUVEAU CENTRE
TOULON
131 Av. Irène et Jean Frédéric Joliot Curie
83130 La Garde

FORMATION PREALABLE

Encadrement technique	10 jours 70h	/	
Encadrement de chantier	10 jours 70h	/	
Opérateur de chantier	5 jours 35h	Du 28 Août au 1 ^{er} Septembre	
		Du 16 au 20 Octobre	
		Du 18 au 22 Décembre	

Recyclages au dos de cette feuille

3 CENTRES CERTIFIÉS SS3

Plateformes pédagogiques amiante de 400m2 entièrement équipées, climatisées, avec atelier de travail attenant, UMD conforme aux exigences CARSAT :

- Tunnels de décontamination du personnel à 5 compartiments,
- Tunnels de décontamination du matériel et déchets à 3 compartiments,
- 2 bases de vie,
- Zone de stockage des déchets
- Unités de chauffe et filtration,
- Contrôleur de dépressurisation,
- Extracteur d'air de compensation et de réglage,
- Bulles de vision,
- Atelier de travaux intérieurs et extérieurs divers,
- Aspirateurs THE,
- Equipements de brumisation statique et portatifs

FORMATION DE 1^{er} RECYCLAGE

1^{er} recyclage dans les 6 mois suivant la formation préalable

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES 30670 ZA LALLEMANDE RN 113	BAGNOLS SUR CEZE 30200 130 ROUTE DE ST GERVAIS
Encadrement technique	2 jours 14h	14 et 15 Septembre	/
Encadrement de chantier	2 jours 14h	16 et 17 Octobre	31 Juillet et 01 Août
Opérateur de chantier	2 jours 14h	11 et 12 Septembre	/
		09 et 10 Octobre	09 et 10 Novembre
		14 et 15 Décembre	/

N'oubliez pas !

- Test de Morphologie- FIT TEST
- ADR 1.3
- Bilan aéralique
- Formation Maître d'œuvre



- Assistance à la certification des entreprises
- UMD : unité mobile de décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT
- Site technique canalisation et couverture

FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS

Recyclage dans les 3 ans suivant le 1^{er} recyclage

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES 30670 ZA LALLEMANDE RN 113	BAGNOLS SUR CEZE 30200 130 ROUTE DE ST GERVAIS
Encadrement technique	2 jours 14h	07 et 08 Septembre	/
		19 et 20 Octobre	/
		/	27 et 28 Novembre
Encadrement de chantier	2 jours 14h	11 et 12 Septembre	/
		16 et 17 Novembre	28 et 29 Septembre
		21 et 22 Décembre	/
Opérateur de chantier	2 jours 14h	14 et 15 Septembre	28 et 29 Août
		/	21 et 22 Septembre
		12 et 13 Octobre	/
		13 et 14 Novembre	02 et 03 Novembre
		07 et 08 Décembre	/



Qui est concerné par la formation « Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1^{er} recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable.

Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.

NOUVEAU CENTRE

TOULON

131 Av. Irène et Jean Frédéric Joliot Curie
83130 La Garde

ACERFS FORMATION		FORMATION DE 1 ^{er} RECYCLAGE	FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS
Encadrement technique	2 jours 14h	/	23 et 24 Octobre
Encadrement de chantier	2 jours 14h	/	04 et 05 Septembre
		/	30 Novembre et 01 Décembre
Opérateur de chantier	2 jours 14h	09 et 10 Octobre	30 et 31 Octobre

